



**Décision n° CODEP-OLS-2023-056132 du Président de l’Autorité de sûreté nucléaire
du 16 novembre 2023 autorisant la modification notable des modalités d’exploitation
de l’installation nucléaire de base n° 35**

Le Président de l’Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l’environnement, notamment ses articles L. 592-21 et R. 593-55 à R. 593-58 ;

Vu le décret n° 2004-25 du 8 janvier 2004 autorisant le Commissariat à l’énergie atomique à modifier l’installation nucléaire de base n° 35 (INB n° 35) dénommée zone de gestion des effluents liquides radioactifs du centre d’études nucléaires de Saclay (Essonne) ;

Vu l’arrêté du 7 février 2012 modifié fixant les règles générales relatives aux installations nucléaires de base ;

Vu la décision n° 2017-DC-0616 modifiée de l’Autorité de sûreté nucléaire du 30 novembre 2017 modifiée relative aux modifications notables des installations nucléaires de base ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-032148 du 30 mai 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-041342 du 18 juillet 2023 ;

Vu le courrier de l’ASN référencé CODEP-OLS-2023-045713 du 10 août 2023 ;

Vu la demande d’autorisation de modification notable du CEA transmises par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/256 du 30 mai 2023, relative au renforcement de la virole du séparateur SE1100 et l’ensemble des éléments complémentaires apportés par courrier CEA/P-SAC/CCSIMN/2023/506 du 25 septembre 2023,

Décide :

Article 1^{er}

Le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives, ci-après dénommé « l'exploitant », est autorisé à modifier les modalités d'exploitation autorisées de l'installation nucléaire de base n° 35 dans les conditions prévues par sa demande du 30 mai 2023 susvisée.

Article 3

La présente décision peut être déférée devant le Conseil d'État par l'exploitant, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'exploitant et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 16 novembre 2023

*Pour le Président de l'Autorité de sûreté nucléaire, et
par délégation,*

Le directeur des déchets, des installations de
recherche et du cycle

Signé par : Cédric MESSIER